

## Orienter un patient

L'accès aux soins s'organise généralement à partir des Centres Médico-Psychologiques (CMP) rattachés au lieu d'habitation des patients.



Depuis les années 1960, les soins sont organisés autour de la **psychiatrie de secteur** visant à offrir aux usagers des soins appropriés au plus près de leur domicile et une continuité de prise en charge. Les **secteurs psychiatriques** correspondent, pour chaque département, à des aires géographiques.

Le département du Rhône est découpée en 28 secteurs répartis entre deux centres hospitaliers publics (Le Vinatier et Saint Cyr au Mont d'Or) et un établissement de santé privé d'intérêt collectif (Saint Jean de Dieu).

Le Centre Hospitalier Le Vinatier a en charge l'organisation des soins psychiatriques sur les territoires suivants :

- > Lyon 1er, 2ème, 3ème, 4ème, 5ème, 6ème et 8ème ;
- > Bron ;
- > Caluire et Cuire ;
- > Décines-Charpieu ;
- > Meyzieu ;
- > Neuville-sur-Saône ;
- > Rillieux-la-Pape ;
- > Vaulx-en-Velin ;
- > Villeurbanne ;

Il couvre ainsi une population de **793 656 habitants**, soit **46,4% de la population rhodanienne** et **15% du territoire du Rhône**.

## La pédopsychiatrie

La prise en charge ambulatoire des enfants et adolescents (âgés de 0 à 18 ans) s'organise à partir des Centre Médico-Psychologique pour Enfants.

Le Centre Hospitalier dispose également de deux unités d'hospitalisation à temps complet (6-13 ans et adolescents).

Vous pouvez contacter le CMPE de secteur durant les heures ouvrables, soit pour obtenir un renseignement ou un conseil, soit pour y adresser un malade pour une évaluation ou une prise en charge.

Pour connaître le CMPE de rattachement de votre patient, cliquer sur les cartes interactives "[Où consulter ?](#)", rubriques "enfants et adolescents".

## La psychiatrie adulte

La prise en charge ambulatoire des adultes (âgés de plus de 18 ans) s'organise à partir des Centre Médico-Psychologique. Le Centre Hospitalier dispose également de d'unités d'hospitalisation à temps complet.

Vous pouvez contacter le CMP de secteur durant les heures ouvrables, soit pour obtenir un renseignement ou un conseil, soit pour y adresser un malade pour une évaluation ou une prise en charge.

Pour connaître le CMP de rattachement de votre patient, cliquer sur les cartes interactives "[Où consulter ?](#)" rubriques "adultes et personnes âgées".

## La psychiatrie de la personne âgée

La prise en charge ambulatoire des personnes âgées de plus de 65 ans s'organise à partir des Centre Médico-Psychologique Adultes.

Vous pouvez contacter le CMP de secteur durant les heures ouvrables, soit pour obtenir un renseignement ou un conseil, soit pour y adresser un malade pour une évaluation ou une prise en charge.

Pour connaître le CMP de rattachement de votre patient, cliquer sur les cartes interactives "[Où consulter ?](#)", rubriques "adultes et personnes âgées".

Si vous souhaitez adresser un patient, non suivi par un pôle de psychiatrie adulte au cours des 5 dernières années, dans le cadre d'une **hospitalisation** vous pouvez contacter le secrétariat du pôle de psychiatrie du sujet âgé au : **04.37.91.52.90.**

### TÉLÉCHARGER

Cartographie adultes et enfants

 [Les secteurs adultes](#)

 [Les intersecteurs enfants et adolescents](#)